



février 2019 numéro 172

MIMET

informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet

Mimet, promesse d'avenir !



 Mimet gâte les
petits Mimétains !



Mimet Républicaine



Repas des aînés
Toujours pas
d'augmentation
d'impôts
communaux



Noël à la Maternelle



Noël à la Tour



Noël aux Moulières





Réunion de quartier au chemin de la Jacquette



Réunion de quartier à La Source



Rencontre et discussion avec la population aux Jérômes

**A Mimet,
nous n'avons
pas besoin
de Grand
Débat pour
maintenir
la proximité !**

“La proximité en images”

Alors que les maires étaient sortis des radars de la présidence nationale, nous sommes aujourd'hui courtisés pour être les co-organisateurs du Grand Débat National. Bien entendu, je préfère le débat au chaos, mais comme beaucoup de mes collègues maires, et une très grande majorité de Français, je ne suis pas dupe... Sur des airs de campagne électorale, Monsieur le Président de la République nous donne des spectacles télévisés qui ne manquent pas d'allure, mais qui donnent peu de réponses aux problèmes des retraités, du pouvoir d'achat, de la fiscalité, de la fracture territoriale, et de bien d'autres difficultés que nous vivons au quotidien dans nos villages.

Les hauts dirigeants sont aujourd'hui victimes du “dégagisme” qu'ils ont eux mêmes inventé. En se privant des femmes et des hommes expérimentés de terrain, la France est aujourd'hui déséquilibrée. Ces nouveaux “grands” élus se sont éloignés des Français, par amateurisme, ou pire, par mépris.

Amitiés,

Georges CRISTIANI

“Nous préserverons toujours Mimet”

MIMET INFORMATION Février 2019

Directeur de la Publication : Linda Hampartzoumian - Photo de couverture : NG

Secrétaire de rédaction : Nathalie Granier - Photos : Nathalie, Linda, Sandrine, Alain, Pierre et Georges



à Saint Sébastien

“Lorsque je défends les prérogatives des Maires, c’est vos prérogatives que je défends”.



au Panorama

A Mimet, la proximité n’est pas un vain mot ! Toujours sur le terrain et connectée aux habitants, la majorité municipale est à votre écoute.



Discussion avec les habitants des Rigauds



Réunion sur la sécurité aux Fabres

“Votre quotidien, c’est notre affaire ! Le maintien de la proximité restera toujours une priorité, et comptez sur mon équipe pour défendre ce lien”.

Les “petits” élus municipaux de terrain sont soudés à leur population. A Mimet, nous maintenons les liens avec les Mimétains. Mais lorsque les maires veulent fortifier la proximité avec leurs habitants, ce sont les dirigeants successifs qui veulent la rompre en créant des intercommunalités XXL et des métropoles ! Mais il y a aussi de la vie ici, dans nos villages !



Rencontre avec les habitants du lotissement de Château-Bas

Les Vœux de l'équipe

Bonne année 2019



C'est devant une salle des fêtes comble que Georges Cristiani, Maire de Mimet, a présenté ses vœux aux habitants le samedi 12 janvier.



4

Après avoir rendu hommage aux disparus mimétains en 2018, le Maire est revenu sur l'état de santé de la commune, dans un contexte national difficile et incertain. Il a rappelé que l'équipe municipale travaille pour tous les Mimétains : **"Nous ne faisons pas des palabres, sans plan, ni cadrage. Nous ne faisons pas du blabla, nous travaillons car le vrai sujet, c'est vous et c'est Mimet."**

Revenant sur l'élection de Martine Vassal à la présidence de la Métropole et son soutien à Mimet dans le cadre du Contrat Pluriannuel de Développement passé avec le Département, il a également insisté sur les réalisations effectuées sans emprunt et sans augmenter les impôts communaux :

"Les Promesses ont été tenues : le taux des impôts locaux n'augmente toujours pas et n'augmentera pas !"

Il a ensuite salué et remercié le personnel municipal et les élus, en disant sa fierté de son équipe : **"Maire ou élu local ce n'est pas une profession, c'est une vocation. Les élus locaux sont plus riches que les majors du CAC40, nous sommes riches de la vie"**.

A cette occasion, l'équipe de la majorité municipale a pu rendre compte du travail accompli durant l'année 2018 : les nombreux travaux réalisés pour améliorer la commune, l'engagement des élus pour le bien-être des enfants de Mimet, le soutien aux associations sportives, ou encore les rencontres festives.

Mais aussi leur combat pour ne pas construire les 367 logements sociaux imposés par l'Etat, les tracassés causés par l'opposition qui calomnie les associations bénévoles de Mimet, mais aussi le contexte national difficile.

A l'appui de ce discours, une projection de diapositives a mis en avant les différentes réalisations de l'année écoulée, dans tous les domaines de la vie publique, ainsi que la chance de vivre à Mimet. Un bien vivre ensemble représenté par un riche tissu associatif et des bénévoles investis dans l'animation de la Commune, qu'il a remerciés pour leur engagement,... même si ce n'est pas toujours facile.



L'équipe municipale présente aux côtés des Mimétains

L'hymne la Marseillaise repris en chœur par les Mimétains



Bonne année 2019



5

Le Maire a ensuite présenté ses vœux pour 2019 :

"En 2019, nous ferons encore le mieux possible :

- pour continuer à combattre la vulgarité et la médiocrité,
- pour ne pas construire 367 HLM,
- pour ne toujours pas augmenter vos impôts,
- pour continuer à ne pas embaucher à la mairie des enfants d'élus, de petits enfants, des maris ou des femmes d'élus, les emplois familiaux ce n'est pas notre truc
- pour vous faciliter la vie au quotidien,
- pour vous donner le goût du bonheur pour 2019".

Après la présentation de toutes les actions réalisées en 2018, la cérémonie a été clôturée avec ferveur par le chant de La Marseillaise suivi d'un buffet convivial où tous, habitants et élus, ont pu échanger dans une ambiance chaleureuse sur la vie de la Commune.



"Nous ne faisons pas que préserver Mimet, nous préservons son avenir, l'idée de Mimet, pour qu'elle se perpétue, au-delà de nous ! Et notre réussite sera alors la vôtre !

Bonne Santé à Tous en 2019"

pour regarder la rétrospective des actions et réalisations de 2018



Les traditions sont importantes à Mimet

Le bénévolat et les actions caritatives au Marché de Noël

Les 15 et le 16 décembre, le marché de Noël de l'Association Créa Verre à Soie ouvrait la porte à la magie des Fêtes de fin d'année.

"Nous avons organisé ce marché de Noël les 15 et 16 décembre de façon tout à fait bénévole. C'est la philosophie de notre association. Nous espérons et voulons pouvoir continuer dans cette voie.

Grâce à la municipalité de Mimet qui nous a ouvert la salle du réfectoire, nous avons pu nous diversifier dans la variété des stands et surtout passer de 15 à 30 le nombre d'exposants, ce qui nous a permis de vous présenter une exposition attractive et variée.

Parmi les artisans et les associations présentes nous avons privilégié les associations caritatives ; "Main dans la main" qui œuvre aux Philippines contre la prostitution des petites filles en les scolarisant, "Les copains de Pauline" qui apporte de l'aide à des orphelinats russes et de l'assistance à des adoptants. Nous comptons parmi nous " l'ALGREF" atelier de création et de loisirs de la grotte Roland, "Les gazelles" qui préparent leur rallye, mais aussi les associations de Mimet comme "Les piquées des croix",





Carmen et ses patchworks, Didier et sa ferronnerie d'art, Marion et ses photos, Amandine et ses bougies et bien sûr tout le groupe de "Créa Verre à Soie" et ses nombreux ouvrages.

Toutes les sommes récoltées auprès de nos exposants (frais d'emplacement) ont servi pour la publicité et les lots de la tombola, elle a rapporté 470 euros que nous avons virés à l'Association "rire médecin".

Un petit mot sur notre association, une équipe dynamique, motivée, soudée, innovante, toujours prête à suivre et à donner de son temps et de sa compétence dans la bonne humeur, clé de notre entente. Notre domaine est la peinture sur plusieurs supports : soie, porcelaine, bois, verre, fer, ardoise, tuile, etc.....

Notre association est ouverte à tous et nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents. Vous pouvez nous rencontrer au Domaine de Fontbelle tous les après-midi ou nous contacter au 06 81 28 75 26".

Brigitte, Présidente de l'Association Créa Verre à Soie

Noël dans les Ecoles



Nos petits lutins mimétains ont donné rendez-vous au Père Noël dans les écoles communales de Mimet les jeudi 20 et vendredi 21 décembre. Le matin pour un petit déjeuner aux écoles primaires et l'après-midi pour un goûter à la maternelle.

Noël à Mimet



n° 172

8



A l'orée des vacances, les écoliers déjà excités par les préparatifs de Noël ont profité d'un premier cadeau avec la venue du bonhomme en rouge dans leur école. Ces derniers jours de classe ponctués par le repas de Noël et la remise d'un beau livre de contes ont eu un avant-goût de fêtes !



A l'école
élémentaire
communale
de la Tour



Communales



Croissant, pain au chocolat, papillotes, mandarines et Père Noël en chocolat, un petit-déjeuner de fêtes pour les petits écoliers !

Mimet gâte les petits Mimétains !



Noël à Mimet



9



C'est toujours une vive émotion, même pour les grands, de voir arriver ce gros bonhomme sympathique.

C'est le seul petit-déjeuner de l'année pris à l'école entre copines et copains, alors autant en profiter ! A peine, chocolat chaud et jus d'orange savourés, que le Père Noël faisait son apparition pour le plus grand plaisir des écoliers des Moulières.

**A l'école
élémentaire
communale
des Moulières**



Comme à son habitude la Mairie offre de très beaux livres à tous les élèves.



La photo avec le Père Noël est toujours un moment attendu des enfants, c'est un souvenir apprécié par les parents.

 Que des sourires, c'est la magie de Noël !



La Mairie a offert aux enfants des trois écoles communales des bonnets à pompon de lutins pour colorer ces journées festives et 400 livres.

Les arbres de Noël dans les écoles, c'est une précieuse occasion de précéder les fêtes de Noël en dehors du cercle familial.



Noël à Mimet



11



Des enfants sages
comme des images



A l'école
maternelle
communale
de la Tour



La Mairie a offert les sapins et les décorations et les élèves ont décoré eux-mêmes les écoles. Le sapin de Noël est un symbole de vie et de paix, il a donc toute sa place dans les écoles. Il participe au climat serein et harmonieux des fêtes de Noël.



Les maternelles, encore intimidées pour la plupart par le bonhomme en rouge, ont posé sagement pour la photo. Malgré sa grosse voix, les enfants ont fini par l'approcher et lui ont fait part de leur liste de Noël.



Nous donnons rendez-vous à tous les élèves et leur famille à la Fête des Ecoles qui aura lieu le vendredi 14 juin à partir de 18h à la Grande Salle.



A la Crèche

Noël à Mimet



Spectacle de Noël à la Crèche

L'évènement s'est déroulé sur 2 jours : le 19 décembre, animé par deux assistantes maternelles de Mimet Mmes Laura Boudjema et Marie-Louise Ferra qui ont offert leur spectacle de Marionnettes à la Crèche. Celui-ci a vraiment séduit nos bambins. Ensuite le 21 décembre : journée rouge ; moment d'échanges et de partage pour fêter la magie de Noël.



14



Spectacle proposé par les assistantes maternelles



Les journées des bébés en collectivité

On les dépose rapidement le matin pour se rendre au travail mais que font-ils pendant ce temps ?

Rassurez-vous, vos enfants sont bien. Vos bouts de chou sont accueillis dans un univers de douceur où ils apprennent à se développer.

La Crèche de Mimet respecte la personnalité de chaque enfant et favorise leur découverte de l'autonomie.

Fort de son expérience, l'équipe de la crèche accorde à chaque enfant le temps nécessaire pour s'adapter socialement, affectivement et être épanoui.

Nos tout-petits profitent d'une ambiance familiale et chaleureuse, vous pouvez partir travailler le cœur léger.

Outre le thème de l'année 2019 : La Fête Foraine, nos bébés Mimétains pratiquent de nombreuses activités dans cette jolie maison qu'est la crèche de Mimet. En voici quelques illustrations.



La fête d'halloween

Couleur prédominante le orange pour tous : Petits et Grands vêtus de leur tee-shirt de la couleur du jour, fabriquent des pâtisseries, de la pâte à modeler à base de citrouille et confectionnent des décors d'halloween.



Exercice de motricité

Pour bien accompagner tous ces événements, une Psychométricienne diplômée intervient et propose ses services. Cette activité très appréciée associe le corps et l'esprit au travers de petits parcours.



La Galette des Rois

Le 17 janvier nos petits Mimétains ont fabriqué en activité culinaire des galettes, des frangipanes, et couronnes diverses en ateliers manuels. "Nos petits Rois" ont partagé leurs pâtisseries avec leurs invités préférés, les résidents de la Villa Casa Longa. Un Véritable Bonheur pour tous.

On fête les rois et les reines avec les résidentes de la villa Casalonga

Noël de l'Amicale du Personnel

Mercredi 12 décembre, le Père Noël a rendu visite aux enfants du personnel à la Mairie afin de leur remettre les cadeaux. Un apéritif offert par l'Amicale du Personnel a clôturé cette fin de journée.



Du côté des Assistantes Maternelles



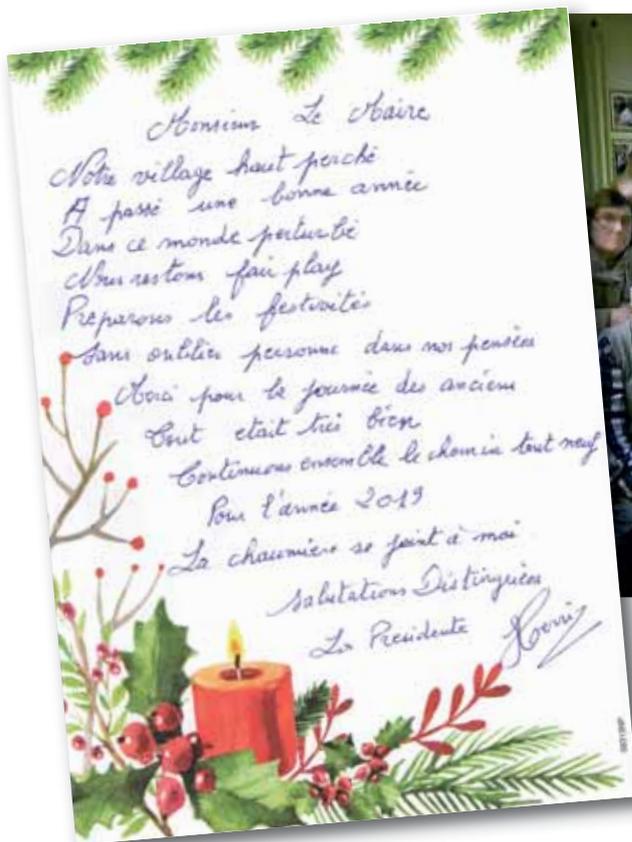
Voir la liste et les coordonnées des assistantes maternelles de Mimet en avant-dernière page de ce journal



Les assistantes maternelles fêtent les anniversaires, Halloween et Noël. Quand le temps le permet, elles se retrouvent pour emmener les bébés jouer ensemble dans les parcs et jeux d'enfants de la Commune. Elles organisent aussi des rencontres avec les bébés de la crèche aussi souvent que possible pour que tous les bouts de chou puissent se retrouver.



La Chaumière - Club du 3^{ème} Age



A la Chaumière

La Chaumière se porte bien, toujours très fréquentée par nos anciens, l'association assure !

"Repas animés, scrabble, belote et lotos sont à l'ordre du jour. En 2018, nous avons fait 9 sorties journée avec visites, repas et danses : des rencontres interclub à Roquevaire et à La Ciotat, et des sorties à Villelaure, Mane, Le Lavandou, Cavalaire, St Chamas, Sillans-la-Cascade.



Danser jeunesse à Saint-Chamas



Les sorties pour maintenir la forme, à Cavalaire

Nous fêtons les anniversaires tous les mois mais aussi les fêtes des mères, des pères, de Noël, des Rois, etc. La Chaumière est toujours en mouvement, pleine de joie et de lumière. Nos anciens viennent volontiers pour se rencontrer.

Bonne humeur et gastronomie à Sillans-la-Cascade



Les anniversaires des seniors

En septembre, nous avons fêté avec nos doyens les anniversaires de Mme Filippi, 94 ans et M. Cadet, 96 ans.



A la Chaumière on ne s'ennuie jamais. Le mercredi venez passer la journée au foyer autour d'un bon repas, entre amis. Venez nous rejoindre !"
Pour tout renseignement vous pouvez contacter Liliane Cerri au 04 42 58 07 09.



Traditionnel repas du 3^{ème} âge

Nos seniors sont accompagnés, chouchoutés et heureux de vivre à Mimet et le repas de fin d'année témoigne de leur envie de partager de bons moments.



 Le plaisir de bien vivre !





L'équipe municipale est aux petits soins pour ses anciens. Un moment de tendresse, d'écoute et d'attention pour nos aînés, mais aussi du rire et de la bonne humeur. Le tout dans une ambiance conviviale, réchauffée par les douceurs servies lors du déjeuner et l'entrain de nos seniors pour rejoindre la piste de danse.



 Douceur et joie de vivre

Toutes l'année, les élus du CCASS, Mmes Muriel Sassi et Claudia Robrieux rendent visite régulièrement à nos anciens.

Notre équipe s'assure de leur sécurité, notamment en période d'intempéries. La mise en place, depuis 2001, d'un recensement des personnes isolées (familialement ou géographiquement) ainsi qu'un relais de quartier permettent de connaître la situation de chacun pour remédier à leurs éventuelles difficultés.

Nous refusons l'isolement à Mimet et la Mairie engage toutes les personnes seules à se manifester auprès des services pour toute demande. Si vous en connaissez autour de vous, merci de nous les signaler.



 Un repas annuel pour partager, échanger et rire !



Noël à Mimet



19

Ça s'est passé



Le bénévolat en action !

Le Téléthon a eu lieu le week-end du 8 et 9 décembre 2018. A Mimet, les animations se sont enchaînées tout le week-end. Une jolie balade dans nos collines a ouvert le bal sous un soleil radieux, puis les associations ont présenté leurs talents à la Grande Salle !



Mimetéléthon : Mimet la généreuse



La grande salle a accueilli toute la journée du samedi les associations mimétaines pour des démonstrations et des initiations comme du basket avec le basket club de Mimet, du judo avec le judo club de Mimet, du Krav Maga, du step avec l'association Energy Mimet, de la musique avec l'association Musique à Mimet.

L'association Mimet Modélisme a présenté une démonstration de drone. Les associations Créa Verre à Soie et les Piquées des Croix ont présenté leurs réalisations. Début décembre l'association Takeda Budo (Aikido) a également participé en organisant un stage à la salle des fêtes du village.

Le soir, un concert a été présenté à l'Eglise de Mimet par l'ensemble vocal URMAS.

Le dimanche un loto a réuni de nombreuses personnes à la Grande Salle pour le plus grand bonheur des dizaines de gagnants et de tous les participants.

Grace à vos dons, Mimetéléthon a pu reverser 2 652,40 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM). "La Mairie et l'Equipe du Téléthon remercient tous les généreux donateurs et les participants et vous donnent rendez-vous l'année prochaine" Patricia Ferrand, adjointe, et Christine Galinier.



à Mimet



A vos agendas !



Carnaval

Samedi 23 mars

15h - Salle des Fêtes
Renseignements : 06 03 46 84 32
louliamegaiard@gmail.com

Le conte du petit bois pourri

Dimanche 14 avril

16h - Salle des Fêtes
Conte chanté tout public - Gratuit
Cie Cila production
Réservation conseillée : 04 42 61 07 06
mimetenfetes@orange.fr

Vide grenier

Dimanche 5 mai

9h à 18h - Centre Village

Présentation du 18^{ème} Festival de Théâtre

Samedi 1^{er} juin

Apéritif-concert - 18h - Château-Bas
Ouverture des réservations
Dans une ambiance conviviale et festive, Mimet en Fête présentera le 18^{ème} Festival de Théâtre à Château-Bas.
Vous pourrez à cette occasion rencontrer acteurs, metteurs en scène et techniciens.
Ce moment convivial sera animé par "Ipanéma jazz quartet"

Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Vendredi 21 juin

21h30 - Château-Bas
Spectacle gratuit placement libre

Mimet en Fête ☎ 04 42 61 07 06

mimetenfetes@orange.fr - mimetenfete.com

Festival de Théâtre 2019

21h30 - Château-Bas
On a vendu le pont d'Avignon

Dimanche 23 juin

Happy comédie - 1h45
Comédie écrite par Eric Carrière
(Les chevaliers du Fiel)

Larnaqueuse

Mardi 25 juin

Cœur de scène - 1h30
**Le mystère de la vallée
de Boscombe**

Jeudi 27 juin

Sherlock Holmes - 1h45
Cie Courants d'air production
Naïs

Samedi 29 juin

Cie ciné théâtre - Baudrac & Co - 2h

39^{ème} Festival international de piano de la Roque d'Anthéron à Château-Bas

Début Août

Les meilleurs pianistes du monde
seront au rendez-vous

Journées boulistes

Du 31 août au 1^{er} septembre

organisées par la Boule Mimétaine
Château-Bas
Challenge de la Mairie de Mimet
Renseignements : tél 06 62 28 06 46

Forum des associations

Samedi 7 septembre

14h30 Village
Renseignements : tél 04 42 12 62 42

14^{ème} Salon des Arts

14 au 22 septembre

Ferme de La Tour
Vernissage le 13 Septembre à 18h30

Bourse aux livres

Dimanche 6 octobre

9h à 18h Les Moulières Bibliothèque

29^{ème} foire aux miels et gastronomie

Dimanche 13 octobre

9h à 18h - Centre du village

Les guitares du Sud "Alma latina"

Samedi 16 novembre

20h30 - Salle des Fêtes
Musique tendance - Gratuit
Réservation obligatoire :
04 42 61 07 06
mimetenfetes@orange.fr

Téléthon

7 et 8 décembre

Lieux divers

Marché artisanal de Noël

14 et 15 décembre

10h-18h - Réfectoire de La Tour
Association "Créa verre à soie"
Tél : 04 42 61 07 06

Fontbelle : un écrin pour



Le Domaine de Fontbelle a été acquis par la Commune en 1978, lorsque le Maire était Monsieur Albert Gauche.



Nouvelle salle d'activités
en 2018

Construction
en 2010



Nouvelle salle d'activités

patrimoine



22

Fontbelle vous accueille pour un anniversaire, un baptême, une fête de famille... Renseignements en mairie auprès de Nathalie. tél : 04 42 12 62 42 mimet.mairie@wanadoo.fr

en 2004 et en 2018

Goudronnages des accès à Fontbelle

© photo association Mimetmodélisme

en 2002 et en 2018

Nouvelles tonnelles



nos enfants

du Préau

en 2015

Création d'une Salle des jeunes

en 2016

Rénovation du Pigeonnier

en 2017

Rénovation
des façades

de 2004 à 2019

Rénovation des toitures

en 2015

Création de
la Salle des
chasseurs

en 2018

Construction
d'un nouveau
réfectoire

en 2003 et en 2008

Rénovations des Jeux d'enfants

Au fil des années, la Ferme de Fontbelle du XVIII^{ème} siècle fait l'objet de nouveaux aménagements pour le plus grand plaisir des enfants.

"Nous avons une attention particulière pour Fontbelle car c'est un écrin de rêve pour nos enfants et un lieu de détente pour les familles".
Geneviève Dalfin, adjointe

Nos petits bonheurs

Agathe ROBINET VILLARD née le 8 octobre 2018 à Aix
Fabio TRINCA né le 17 octobre 2018 à Aix
Wyatt CAMMILLERI né le 21 novembre 2018 à Aix
Benjamin MICHEL né le 22 novembre 2018 à Aix
Thaïs RUCHON née le 7 décembre 2018 à Aix
Lucie CARRE née le 17 décembre 2018 à Aix

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur aux bébés !

Nos joies

Marie HUGUES et Guillaume MIGNER célébré le 31 décembre 2018

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.

Nos peines

Christian MIGNER, le 23 janvier 2018 à Mimet
Maâmar FERRAH, le 27 septembre 2018 à Marseille
Jacques BARALE, le 10 octobre 2018 à Gardanne
Robert BRUNA, le 11 octobre 2018 à Aix
Charlotte PORTIGLIATTI veuve JACQUET, le 22 octobre 2018 à Aix
Anne ANTONI veuve FULCONIS, le 7 novembre 2018 à Mimet
Alain MASSENET, le 9 novembre 2018 à Marseille
Simone D'APOLITO, le 10 novembre 2018 à Mimet
Anne-Marie DELEUIL, le 21 novembre 2018 à Marseille
Anita PLA veuve MASSARD, le 2 décembre 2018 à Mimet
Montillo NERINI, le 5 décembre 2018 à Aix
Francine BOUDET veuve DANIEL, le 7 décembre 2018 à Mimet
Madeleine BOGHOSSIAN le 11 décembre 2018 à Mimet
Danielle CAUFRIEZ veuve MATEU IBIZA, le 14 décembre 2018 à Mimet
Ginette PELLEGRINO épouse BEJAR, le 26 décembre 2018 à Mimet
Bernard TCHOULLOUYAN, le 7 janvier 2019 à Mimet
Solange PEISSON veuve PREPOIGNOT, le 9 janvier 2019 à Mimet
Mohamed KLAI, le 13 janvier 2019 à Aix
Louis LAURENT, le 19 janvier 2019 à Mimet

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

Un grand judoka nous a quittés



Hommage à Bernard Tchoullouyan,

Né le 12 avril 1953 à Marseille, Bernard Tchoullouyan est un judoka français. Médaillé de bronze moins de 78 kg, mi-moyens, aux Jeux Olympiques de 1980 à Moscou, il remporte deux médailles mondiales, dont le titre des mondiaux 1981 à Maastricht en moins de 86 kg, poids moyens, et cinq médailles aux championnats d'Europe, une d'argent et quatre de bronze.

Il fut entraîneur de Thierry Rey, de Lucie Décosse de 2007 à 2015 période où elle remporta la médaille d'argent aux Jeux olympiques de 2008 à Pékin et le titre mondial lors des mondiaux 2010 à Tokyo. Avec Thierry Rey, il s'occupe également de Morgane Ribout l'année où celle-ci remporte son titre mondial en 2009 à Rotterdam.

D'après ses amis judokas, il était aussi discret dans la vie qu'imposant sur les tatamis...

Bernard Tchoullouyan nous a quittés le 7 janvier 2019 à l'âge de 65 ans d'une crise cardiaque au retour d'un footing effectué du côté de La Diote, à Mimet.

Mimet et le monde du judo sont en deuil.

En bref

Trophées Art & Co 2018

Les Trophées Art & Co récompensent et valorisent les initiatives professionnelles dans le domaine du commerce et de l'artisanat de proximité en Pays d'Aix.

Mardi 4 décembre 2018, la Délégation Bouches-du-Rhône de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) participait à la remise des Trophées Art&Co, organisée par le Pays d'Aix au Conservatoire Darius Mihadu d'Aix-en-Provence. Cette année Frédéric Deschamps Maître artisan sellier maroquinier à Mimet s'est vu remettre le trophée dans la catégorie Développement durable, qui récompense sa démarche environnementale. Ce Maître artisan réutilise avec bonheur et professionnalisme des chutes de cuir pour réduire les pertes dans le respect de la nature.

Pré inscriptions scolaires

Cette année les préinscriptions scolaires auront lieu les mardi 26, mercredi 27 et jeudi 28 mars ainsi que les mardi 2 et jeudi 4 avril de 9h à 12h en Mairie.

Ces préinscriptions concernent les enfants nés en 2016, les enfants qui rentrent au CP et les nouveaux arrivants. N'oubliez pas de vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Vacances de printemps

Le Centre de Loisirs de Fontbelle

Si vous êtes intéressé(e) par le métier d'animateur, et souhaitez travailler dans un cadre agréable, le Centre de Loisirs de Mimet recrute des jeunes gens motivés pour les vacances scolaires et les grandes vacances d'été.

(BAFA complet ou en cours).

Écrire en Mairie en précisant votre demande pour le Centre Aéré de Mimet ou envoyer votre candidature par mail à : mimet.mairie@wanadoo.fr

A chaque vacances, de nombreuses activités sont offertes aux enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs : sorties à la mer, au bowling, à la piscine, à Marineland ou des animations comme l'intervention de l'association Mimet Modélisme qui a proposé une démonstration de vol de drones. Une journée à la neige à Saint Léger les Mélézes a été organisée pendant les vacances de février.



Mémoire de la Mine pour les enfants

Une exposition sur "la Mine" a eu lieu à la Maison de la Mémoire du 26 au 30 novembre 2018 avec l'Office du Tourisme de Mimet

A l'occasion de la fête des mineurs, le 4 décembre, l'Office de Tourisme de Mimet a souhaité proposer une exposition sur la mine, destinée aux enfants des écoles.

Cette animation était relayée par l'association "Carbouniero", émanation du Musée de la Mine de Gréasque et avec la coordination de Madame Geneviève Dalfin (adjoite aux écoles) les classes de CM1 - CM2 des écoles de la Tour, des Moulières de Mimet et l'école Marcel Pagnol de Peypin.

L'équipe de l'Office de Tourisme : Sylvaine Cufos ; Françoise Duplessy ; Maine Portalier ; Monique Rampenault ; Céline Schandelmayer ; Marie-Josée Simon ainsi que Jany Maurice –Adjoite à la Culture– ont accompagné les enfants tout au long de la semaine.



L'exposition située à la Maison de la Mémoire comptait outre une maquette d'un carreau de mine prêtée par le Musée de la Mine de Gréasque, d'authentiques casques de mineur, des outils, des lampes, des tenues et divers tableaux décrivant l'activité souterraine qui a fait vivre la bassin de Gardanne pendant des décennies.

Chaque classe était répartie en deux groupes :

Tandis que l'un écoutait avec attention les anecdotes sur la vie de la mine du début à la fin du XX^{ème} siècle par Guy Rigaud de Mimet assisté de son épouse Yvette, l'autre groupe visitait l'exposition éclairée par les explications techniques d'anciens mineurs.

Cette exposition répondait à un projet pédagogique des classes de CM1 - CM2.

Les élèves de Mmes Collado et Rolle de l'école de la Tour, Mme Bigot de l'école des Moulières et Mme Blanc et M. Lourenço de l'école Marcel Pagnol de Peypin très intéressés par le sujet, ont posé des questions pertinentes aux anciens mineurs Bernard Montagna et Régis Gras qui leur ont décrit l'évolution des techniques utilisées au cours de leur carrière.

A la suite de l'exposition, les élèves et leurs enseignants ont pu découvrir le "paysage minier" en s'aidant de la table d'orientation, placée sur le point de vue du village.



des écoles communales élémentaires



A l'issue de leur visite, au cours d'un goûter, les enfants se sont vu remettre un exemplaire du livre "Paroulo de carbounié" (auteure Hélène Colin Deltrieu) ainsi qu'un échantillon de véritable charbon, offerts par la Mairie de Mimet.

La Présidente de l'Office du Tourisme, Maine Portalier et son équipe ont remercié M. le Maire pour leur avoir donné une nouvelle fois l'occasion de faire connaître aux nouvelles générations l'Histoire de notre village. Ainsi l'œuvre de Bernard Duplessy, Conseiller Municipal se poursuit.



 Le passé minier de Mimet transmis aux jeunes générations



La Grande Salle polyvalente vivante !

Info - Intox

L'Intox : la Grande Salle est inoccupée
L'Info : la Grande Salle fait le plein
La vérité est en images



A la Grande Salle on fait le plein d'activités

121 enfants à Mimet, pour 23 équipes des clubs de Simiane, Bouc-Bel-Air, Rousset, Pertuis, Lambesc, Venelles, Ventabren, Aix, Cabriès ont répondu à l'invitation du Basket Club de l'Etoile, le dimanche 18 novembre 2018.



Tournoi à la Grande Salle





Le Basket Club de l'Etoile s'est vu décerner le label Citoyen 3 étoiles de la Fédération Française de Basket-Ball, gage d'un engagement du club dans la mise en place d'une démarche citoyenne dans les domaines suivants : Ethique et Respect, Lutte contre les incivilités, Transition Ecologique et Développement Durable, Lutte contre le Racisme et les Discriminations, Féminisation. Un beau cadeau pour les 40 ans du club, alors qu'il engage quatre équipes en championnat régional : les valeurs sportives et citoyennes nécessitent le même engagement.

Le club a aussi participé à l'animation "Blade Run" à Décathlon village Bouc-Bel-Air avec l'association Blade en faveur des jeunes diabétiques.



Remise du label FFBB citoyen 3 étoiles



Des travaux pour



La Salle du Dojo a été réaménagée

Le sport, c'est la vie !



"Mimet vit le sport passionnément et les associations sportives de Mimet participent activement à notre vie locale. Nous faisons notre possible, avec les moyens financiers dont nous disposons, pour offrir aux sportifs les meilleurs équipements". Eric Claudet, Délégué aux Sports

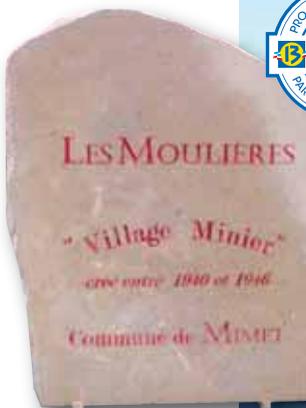
Le Dojo sous la salle des fêtes accueille les associations sportives mimétaines depuis de nombreuses années. La commune a décidé de lui redonner un "coup de neuf" bien mérité.

travaux



n° 172

30



Pose de la stèle des Moulières, à la "Maison Revelli"

Mimet ne peut pas construire 367 HLM. Nous avons choisi de créer des logements en petites unités pour ne pas créer des ghettos. La mairie a autorisé Néolia à créer 2 logements aux Moulières à la "Maison Revelli" plutôt que de construire un immeuble de plusieurs étages... Ces 2 logements ont été attribués à des familles de Mimet, dont une est employée au Centre Paul Cezanne de Mimet et l'autre est un enfant de la Famille Revelli. "Pourquoi devrions-nous construire des HLM sans en avoir l'attribution, alors que nous préservons notre quiétude et notre quotidien en créant ce type de logements sociaux attribués à des enfants de Mimet ?" Muriel Sassi, Adjointe au Social

Nos champions de football : les frères Revelli de Mimet

Une fratrie mimétaine qui a marqué les Verts de Saint-Étienne dans les années 70 participant grandement à la fameuse épopée européenne de l'AS Saint-Étienne (ASSE).



Hervé Revelli est né le 5 mai 1946, est un footballeur international puis entraîneur français. Il évolue au poste d'attaquant des années 1960 aux années 1980. Joueur du club de Gardanne puis formé à l'ASSE, il remporte avec ce club 7 titres de champion de France et 4 coupes de France. Finaliste de la Coupe des clubs champions européens en 1976, il est le meilleur buteur de toute l'histoire de l'ASSE avec 175 buts inscrits en championnat. Il compte 30 sélections en équipe de France de 1966 à 1975.

Patrick Revelli, né le 22 juin 1951 à Mimet. Footballeur français, vainqueur de la Coupe Gambardella en 1970, le "Gaulois" comme on le surnomme à cause de ses imposantes moustaches est l'un des fers de lance des Verts. Il marque 101 buts en championnat de France.

L'un et l'autre restent présents dans les mémoires des Mimétains.



Patrick REVELLI

améliorer le quotidien

Les travaux de la nouvelle salle des mariages et des festivités à Château-Bas ont débuté

La salle des mariages et des festivités débute sa construction. Sa réalisation ne nécessite aucun abattage de chênes ni jeunes, ni centenaires. Quelques pins dangeureux ont dû être coupés par mesure de sécurité. Les travaux dureront une année.



La salle des mariages et des festivités est implantée sur les anciens terrains de tennis vétustes du domaine de Château Bas, sa construction ne nécessitera aucune coupe de chênes...



Le chemin piétonnier reste évidemment ouvert aux promeneurs. Au printemps, nous organiserons une visite du chantier pour les riverains, afin qu'ils apprécient toutes les dispositions qui sont prises pour éviter les nuisances, notamment sonores. Les demandes des familles de Mimet pour bénéficier d'une salle des mariages seront satisfaites dès l'année 2020. Le format de cette salle, adaptée à ces besoins, son architecture respectueuse du lieu et les dispositifs anti nuisances garantissent une bonne utilisation de cet équipement attendu.

travaux



n° 172

31

Des nouveaux locaux pour les Services Techniques

"Nous avons créé de nouveaux locaux des Services Techniques à Puits Gérard, car nous avons le souci du quotidien et le respect des employés. Je remercie, au nom de toute la population de Mimet, l'engagement et le travail des Services Techniques, sous la direction de Joël Carta" Lordine Bélarbi, Adjoint aux Travaux



Les agents des services techniques municipaux étaient un peu à l'étroit dans leurs locaux actuels. Ils vont pouvoir bénéficier dans quelques semaines de locaux tout neufs, plus grands dans la zone de Puits Gérard.

Les Services Techniques de



La pose des illuminations de Noël est effectuée avec la nacelle municipale par les Services Techniques municipaux

travaux



n° 172

32

Les Agents des services techniques Municipaux

Chaque jour, vous les rencontrez ou les croisez dans leurs fonctions. Les Services techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils contribuent directement à rendre notre ville plus belle, plus propre, plus pratique.

Le Service Technique Municipal est en charge du bon fonctionnement du domaine public. Il est composé d'agents qui s'engagent et travaillent dans l'intérêt général sous la direction de Joël Carta. Le Maire et les adjoints tracent leur feuille de route, notamment Lordine Bélarbi, Adjoint aux Travaux.

- Entretien de la voirie,
- Signalisation verticale et horizontale sur la voirie,
- Entretien des fossés et accotements,
- Propreté, entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales,
- Décorations de Noël,
- Ramassage des objets encombrants
- Enlèvement des dépôts sauvages avec Mimet Propre
- Fleurissement, tonte, entretien des ronds-points...
- Entretien des Ecoles Communales,
- Peintures,
- Réparations diverses,
- Apports logistiques et techniques...

Les services techniques sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels.



La nacelle municipale (acquise aux enchères) permet d'intervenir dans de multiples situations. Les employés sont titulaires du CACES.

Mimet toujours au travail

Entretien du ruisseau chemin des Mineurs



Si Mimet investit pour l'avenir en construisant, sans aucun emprunt (et donc sans augmenter les impôts) une crèche, une grande salle polyvalente, une salle des mariages et bien d'autres équipements, la Commune essaie de soigner aussi au quotidien ses rues et ses chemins, et ce n'est pas facile d'entretenir 72 km de voirie !

“L'entretien des fossés publics et des vallats est une nécessité qui évite les inondations. Bien que la Métropole en soit responsable, c'est toujours la mairie qui continue à le faire.” Anne Kessas, Adjointe



Ce ruisseau aux Fabres sera dégagé par un mini-pont lorsque la commune pourra élargir le dernier virage des Fabres...

Entretien des abords du chemin du Saoutadou, aux Moulières



Entretien des abords de la rue de Pergine, au Village

Mimet est un village naturel et verdoyant, mais soumis à de multiples intempéries. La commune doit être préservée des inondations intempêtes. C'est l'affaire de tous ! L'entretien des vallats et des ruisseaux par la mairie est nécessaire, mais il est également de la responsabilité des riverains de veiller au bon ruissellement des eaux qui ne doit pas être empêché. C'est la loi.



Préserver Mimet des inondations

Mimet à l'honneur dans les médias



11 décembre 2018



12 janvier 2019



10 février 2019



"Depuis plus de 2 siècles la Commune, la Mairie ou le Village sont les points de repères pour les habitants et le premier échelon de la démocratie".

14 janvier 2019



30 octobre 2018

presse



34

Bienvenue à la montagne

La Provence MIMET 12/02/2019



La Provence

Chaque année, la commune est saupoudrée...
Classée dans la catégorie de petite et moyenne montagne, la commune est la plus haute du département.
L'heure où de nombreux vacanciers sont sur les routes des stations alpines, votre déjà sur les pistes, à Mimet l'ambiance station de ski est présente en cette période. Le village le plus haut des Bouches-du-Rhône est un effet sujet exceptionnellement à de petites épisodes neigeux hivernaux, lors de tempêtes d'abondantes chutes de neige. Et si les visiteurs alpins malheureusement durcissent ce climat, il faut faire le nécessaire, dans le département, l'existence de la neige équivaut toujours à une belle pagaille sur les routes.
Percée à 500 m d'altitude et près de 700 pour le secteur du col Notre-Dame des Arènes, la commune est classée dans la catégorie petite et moyenne montagne. Une situation qui la conduit à respecter une certaine réglementation, notamment en matière de prévention.
Il ne faut donc pas s'étonner de croiser des panneaux de signalisation "chaînes obligatoires" au bord des routes, ou de voir les panneaux d'affichage ou encore le site de la Ville: "attention risque de chutes de neige". Cette réglementation particulière, appliquée à Mimet sur routes classées neige et glace, il faut donc composer avec cette situation.

Et parfois, d'un jour maternel blanc, que par là...
la sécurité des Mimétains. Nous constatons...
saleuse et...
"Nous sommes toujours sur le pont et surveillons quotidiennement sur les bulletins météo et alertes de la préfecture." FRANCIS MOLINA
tuons des équipes et dans chaque véhicule...
et les diversibles alertes transmises par les services de la préfecture", explique l'adjoint au maire en charge de la sécurité, Francis Molina, lui-même...
25 kg de sel par...
25 kg de sel par...



Francis Lopez, au volant de l'une des sautoires, il fait partie du CCF depuis plus de 10 ans.

La phrase
La Provence MIMET 12/02/2019
"Il n'est pas question que nos forêts soient détruites et que Mimet perde sa mémoire au profit du béton."
GEORGES CRISTIANI, LE MAIRE, À PROPOS DES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS SUR LA COMMUNE, AU NOMBRE DE QUATRE L'AN PASSÉ. AU MÊME TITRE, DANS LE CHAPITRE DE L'URBANISME, LA COMMUNE PAIE UNE AMENDE DE 170 000 EUROS DANS LE CADRE DE LA CARENCE LIÉE AUX LOGEMENTS SOCIAUX. AVEC 4700 HABITANTS, MIMET DEVRAIT, SELON LA LOI SRU, COMPTER 357 LOGEMENTS SOCIAUX. POUR L'HEURE ELLE N'EN COMPTE QUE 90 ET L'ÉDILE D'ANNONCER QU'IL NE POURRA LES RÉALISER.

Mimet a bonne presse

La Commune de Mimet est aujourd'hui respectée dans les Bouches-du-Rhône. Avec l'aimable autorisation des différents médias nous publions sur cette page des extraits de leurs publications.





Gros doutes sur la sincérité du grand débat qui s'ouvre

OLETS JAUNES

Le débat national commence aujourd'hui. Mais la prise en main par l'Etat suscite de nombreuses craintes de « macronisme ».

Le grand débat voulu par Macron concerne essentiellement la maîtrise des gilets jaunes. Le chef de l'Etat est attendu à 15h dans le gymnase de Craponne par Georges Cristiani, président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône. La participation sera assurée par l'association L'Union des maires des Bouches-du-Rhône.



G. Cristiani : « Prêt mais pas dupe »

15 janvier 2019
G. Cristiani : « Prêt mais pas dupe »

Maire sans étiquette de Mimet, Georges Cristiani est également président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône.

Vous avez ouvert des cahiers de doléances. Qu'en ressort-il ?
Ce sont toujours les mêmes sujets qui remontent : le chômage, la retraite, le pouvoir d'achat... C'est le quotidien qui préoccupe les gens.

Que pensez-vous de la lettre de cadrage de Macron ?
C'est du grand art de communication, comme une lettre de rattrapage mais sans changer le cap. Ce sont des questions très orientées et... très fermées, voire biaisées. C'est pourquoi les maires restent très interrogatifs quant à l'exploitation qui sera faite de ce débat.

Quel sera votre rôle ?
Nous n'avons reçu aucune instruction. On est prêt car nous avons l'habitude d'être en contact avec le peuple, que nous sommes responsables et que nous préférons le débat au chaos. Mais nous ne sommes pas dupes : on ne portera pas la responsabilité des erreurs des gouvernements successifs. Mais si on nous fait travailler et qu'enfin on nous humilie en ne prenant pas en compte les propositions du peuple que nous aurons portées... J'espère qu'on ne joue pas la dégenérescence du mouvement. C'est peut-être une tactique, mais ce sera surtout une erreur stratégique. A.S.



Les maires dupes de rien

Certains se sont égarés à l'heure du cadrage. Des kits pour organiser un débat. Un dossier rempli de statistiques et de préconisations pour que les maires aient de la « matière » à l'heure d'organiser « le grand débat national », dans leur salle des mariages. « Comme si on ne s'était pas battu pour faire un aménagement de la commune », souffle Georges Cristiani depuis sa mairie de Mimet, près d'Aix. La dernière le 100% de la maladresse. Sous couvert de cadrage, la mairie a conservé des habitudes jacobines de l'ancien monde. « Le gouvernement nous demande de lui ouvrir en tête alors qu'il nous a déjà dupés deux ans », se plaindait Georges Cristiani, maire de Saint-Pierre de Vassoux, 535 ans au pied du Mont Ventoux.

Dans la brume d'un débat qui doit s'ouvrir mardi sans pilote, voilà les élus locaux replacés en première ligne. Un peu malgré eux, même si ils s'attendent que ça. Quand elles ne leur claquent pas au nez à Massignon, un les a emmenés à l'heure des portes, excédés par les dotations en baïes, les compétences avalées par les métropoles, les taxes d'habitation...

Mon maire va craquer
Par François TONNEAU

17 novembre 2018

Martine VASSAL @MartineVassal · 4 janv.
J'assiste à la cérémonie de présentation des #Voeux2019



4 11 24



Les maires joueront le jeu du débat sans enthousiasme

Malmenés par l'exécutif depuis 2017, les élus locaux ne sont "dupes de rien".



Grand Débat, mode d'emploi
Sans la CGT

Acte VIII. Bourges ou Paris ? Il faudra choisir

Marseille, entre manifestations et "nécessaire structuration"

Dernier en Vaucluse

Le débat dans le débat

« Les maires ne le disent pas encore publiquement, mais ils sont débâclés. »

« Georges Cristiani, le maire de Mimet. »

« Georges Cristiani introduit : "Nous d'avons pas à être médiateurs entre le président et le peuple. C'est pas nous qui avons prêté le lieu, mais lui, et ceux qui l'ont précédé. Nous, maires républicains, pourrions être des facilitateurs dans le prêt de matériel, de salles publiques, et ceux qui ne veulent rien faire, qu'ils se fassent rien". Pour l'heure, dans les Bouches-du-Rhône, les grands débats ne sont pas fleurés et sur le plan national, il n'y en a eu que 35. Des maires font remarquer que de nombreux préfets d'arrondissements se sont mis en retrait de l'organisation, le préfet de Région ayant nommé une correspondante dédiée dans le dé-



Aix-en-Provence

Grand débat : les doléances des maires du département



1^{er} février 2019



La Provence

Mimet
L'interview politique
Georges Cristiani
"Je me représente en 2020, mais j'en ai marre"

France
Pourquoi un maire sur deux s'apprête à jeter l'éponge

Finances, perte d'autonomie, rapports tendus avec l'Etat et les citoyens...



« Les maires ne le disent pas encore publiquement, mais ils sont débâclés. »

« Le maire est considéré comme le garant des ayants-droit. »

« Les maires ne le disent pas encore publiquement, mais ils sont débâclés. »

« Le maire est considéré comme le garant des ayants-droit. »

« Les maires ne le disent pas encore publiquement, mais ils sont débâclés. »

« Le maire est considéré comme le garant des ayants-droit. »

« Les maires ne le disent pas encore publiquement, mais ils sont débâclés. »

« Le maire est considéré comme le garant des ayants-droit. »



“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l’information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

Le 17 décembre 2018

- Pas d’augmentation des taux des impôts communaux en 2019
- Maintien des créances
- Recensement de la Population

● Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018

Précisions sont apportées pour le point n°11 “Mutations foncières - Retrait des délimitations” du P-V de la séance du 29 novembre 2018, les délibérations n°2013-17 et 2013-66 concernent l’opérateur 13 Habitat, la délibération n°2012-20 concerne Monsieur Jean-Marie Busca et la délibération n°2015-66 concerne les conjoints Portigliatti.

Unanimité

● Attribution de subvention à l’Association Mimétaine du 3^{ème} Age

C. Robrieux propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer, par anticipation pour l’exercice comptable 2019, pour une subvention de 1 200 € à l’Association Mimétaine du 3^{ème} Age.

Unanimité

● Budget Principal 2019 :

■ Vote des taux communaux d’imposition 2019

G. Cristiani, Maire, rappelle : “le 5 décembre 2011, vous avez accepté la diminution de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 27,96 %. La délibération du 12 décembre 2012 proposait la diminution de la Taxe d’Habitation à 13,44 %. Cette délibération avait été annulée par Monsieur le Préfet. L’année suivante, le 17 décembre 2013, je vous ai présenté une nouvelle diminution de la Taxe d’Habitation à 13,44 % et une diminution de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 93,53 %. Le nouveau Préfet a accepté ces deux nouvelles diminutions”.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de “maintenir nos promesses” et de :

- ne pas augmenter les taux des impôts communaux ;
- maintenir les taux des impôts locaux 2019 suivants :
- le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 27,96 % ;
- le taux de la Taxe d’Habitation à 13,44 % ;
- le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 93,53 %.

G. Cristiani, Maire : “ je vous informe que je n’ai pas voté l’augmentation des taux fiscaux de la Métropole lors de son assemblée du 13 décembre dernier, comme les années précédentes”.

Unanimité

■ Vote du Budget primitif 2019

G. Cristiani propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver le Budget Primitif de 2019, de procéder à un vote par chapitre et d’arrêter les recettes et les dépenses totales à la somme de 6 564 086 euros.

	Fonctionnement	Investissement
En recette	4 490 933 €	2 073 153 €
En dépense	4 490 933 €	2 073 153 €

Unanimité

■ Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Annexe des Cimetières

Le 17 décembre 2013, le Trésor Public nous a demandé de créer un Budget Annexe pour les cimetières. Bien que cette demande nous soit coûteuse en temps de fonctionnaires municipaux, nous nous y sommes conformés. Le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe des Cimetières est équilibré en dépenses et en recettes au montant de 96 139 €.

	Fonctionnement	Investissement
En recette	48 079 €	48 059 €
En dépense	48 079 €	48 059 €

Unanimité

● Attribution du marché pour la Création d’une salle des mariages et des festivités au Domaine de Château Bas, lot 2b

C. Riedel présente ce dossier : par délibération du 17 mai 2017, le Conseil a attribué le marché de maîtrise d’œuvre, portant sur la création d’une salle des mariages et des festivités au domaine de Château Bas, à la Sarl Citta et à son cotraitant la Sarl Strada Ingenierie..

Par délibération du 6 août 2018, transmise le 20 août 2018 au service du contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture d’Aix-en-Provence, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux portant sur la création d’une salle des mariages et des festivités au domaine de Château Bas pour les lots de 1 à 10 (voir précédent conseil). Par une autre délibération du 6 août 2018, le Conseil a attribué les marchés de travaux pour les lots 2a et 4a. Le lot n°4b “serrurerie” a fait l’objet d’une simple consultation en raison du faible montant estimé par le maître d’œuvre. Le lot n°2b “couverture tuiles et bacs aciers”, précédemment déclaré infructueux par la Commission d’Appel d’Offres lors de sa séance du 2 juillet 2018, a fait l’objet d’un avis de marché à procédure adaptée, publié le 20 août 2018 sur les sites Boamp (avis n°18-117338) et Klekoon. La date limite de remise des offres était fixée au

1^{er} octobre 2018 à 12h00. La CAO s’est réunie le 15 octobre 2018 pour l’ouverture des plis. Treize entreprises ont demandé le dossier de consultation et cinq entreprises ont déposé une offre dans les délais (aucune entreprise hors délais).

La CAO, lors de sa séance du 5 novembre 2018, après avoir pris connaissance du rapport du Maître d’Œuvre et examiné une dernière fois les offres, a proposé d’attribuer le marché du lot 2b “couverture tuiles et bacs aciers” à la société se classant 1^{ère} selon le critère prix et le critère technique, à savoir :

- La Cause Toiture SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle), domiciliée : 51 Chemin de la Risante, 13100 Le Tholonet
- pour un montant HT de 89 718,25 € ;
- pour un montant TTC de 107 661,90 €.

C. Riedel propose d’attribuer le marché du lot 2b “couverture tuiles et bacs aciers” à SASU La Cause Toiture pour le montant de 89 718,25 € HT.

Unanimité

● Maintien des Créances

Le 19 novembre 2018, la Trésorerie demande l’annulation des dettes de Monsieur Michel Ripert et de la Sarl Matmar.

La dette de Monsieur Michel Ripert est d’un montant de 43 605,24 €. Cette dette concerne le Plan d’Aménagement d’Ensemble des Fabres (PAE) qui avait été créé en 1999 par la municipalité précédente. Le Trésor Public avait mis en garde la Commune sur les dangers financiers de ce PAE des Fabres. L’agent municipale affectée à l’urbanisme (aujourd’hui à la retraite) chargée de la rédaction de cet acte avait “oublié” de demander à ce promoteur immobilier de payer ses dettes à échéances. Ce promoteur ayant depuis fait faillite, la Commune est toujours en attente d’être remboursée de ce paiement important de 43 605,24 €.

Par ailleurs, il y a la dette de la Sarl Matmar d’un montant de 2 520 €, correspondant à un semestre de loyers impayés de l’année 2015.

Le Conseil Municipal a déjà refusé, par délibération du 3 décembre 2015 et du 18 juin 2018, d’éteindre la dette de Monsieur Michel Ripert d’un montant de 43 605,24 € et par délibération du 28 juillet 2017 et du 18 juin 2018, d’éteindre la dette de la Sarl Matmar d’un montant de 2 520 €.

A. Kessas indique que l’effacement des présentes dettes porterait à 55 698,52 € le préjudice des impayés.

Aujourd’hui, compte tenu des baisses de dotations d’Etat, des charges supplémentaires imposées par l’Etat et des prélèvements SRU de plus en plus importants décidés par l’Etat, la Commune ne peut pas se permettre d’éteindre les dettes de 46 125,24 €.

A. Kessas propose de ne pas éteindre les créances de Monsieur Michel Ripert et de la Sarl Matmar.

Unanimité

● Recensement de la population 2019

Afin d'assurer la mission de recensement de la population, imposée par la loi, Mme Sassi propose, pour mener cette opération obligatoire :

- de créer 7 emplois d'agents recenseurs ;
- d'adopter les conditions de rémunération des agents recenseurs (fixées par la loi). Le total des dépenses pour les opérations de recensement pour l'année 2019 s'élève à 15 826 €. L'Etat attribue une dotation de 8 163€ Cette loi oblige donc notre Commune à financer près de la moitié de ces opérations de recensement imposées par la loi. L'Etat décide et les communes payent...

- part de l'Etat : 8 163 € ;

- part de la Commune de Mimet : 7 663 €.

Mme Kessas rajoute qu'il s'agit, une nouvelle fois, de transferts de charge de l'Etat vers les Communes, sans véritable compensation. L'Etat décide et les mairies doivent régler la note.

Unanimité

● Demande de subvention au Conseil Régional – Gros travaux forestiers

Mimet a été classé par les services de l'Etat comme affecté à 99 % par le risque de feux de forêts. Les espaces urbanisés et à urbaniser de Mimet sont au cœur du Massif de l'Etoile et des Collines de Gardanne et sont soumis à un risque d'incendie à 94 %.

Le Département des B-du-Rhône connaît une situation de sécheresse importante qui expose la Commune à un risque particulièrement sévère d'incendie. Selon le Schéma Régional de Cohérence Ecologique voté en 2014 par le Conseil Régional, Mimet est situé entre les deux trames vertes, réservoirs de biodiversité que sont le Massif de l'Etoile et les Collines de Gardanne, qui lui confère un caractère naturel et écologique reconnu par les chiffres suivants

- 1209 hectares de zones naturelles classées en espaces boisés classés ;
- 136 hectares de zones agricoles, soit 7 % de la superficie totale de la Commune ;
- 723 hectares de Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), soit 38 % du territoire communal ;
- 846 hectares sur le périmètre Natura 2000 de la Chaîne de l'Etoile, soit 45 % du territoire .

Le périmètre Natura 2000 du Massif de l'Etoile a été créé par un arrêté ministériel du 16 février 2010. Ces deux trames vertes sont soumises au risque exceptionnel de feux de forêts.

La survenue de multiples incendies dans le Département et la sécheresse marquée au cours de ces dernières années a conduit la Commune à envisager, avec l'aide du Conseil Régional, de gros travaux forestiers.

Ces travaux consistent, notamment, en :

- débroussailler et éclaircir les peuplements arborés ;

- élaguer à 2,5 mètres les arbres dans le respect des patrimoines bâtis et des enjeux environnementaux ;
- broyer les rémanents et la végétation basse.

Le coût total des travaux s'élève à 165 793 € HT. Il est demandé au Conseil Régional une subvention à hauteur de 20 % du coût des travaux, soit 33 159 € HT. Le montant de l'opération TTC est de 198 951 €.

Unanimité

● Communications de M. le Maire

■ Téléthon de Mimet

Le téléthon de Mimet s'est déroulé le week-end du 8 et 9 décembre 2018. Lors de ce week-end, un gain d'un montant de 2 652,40 € a été récolté. Nous remercions et félicitons Madame Patricia Ferrand, Adjointe, Madame Christine Galinier et tous les bénévoles.

■ Subvention Bornes WIFI

La Commune n'a malheureusement pas été sélectionnée par l'Union Européenne pour bénéficier de la subvention sur les bornes WIFI.

■ Taux de la fiscalité à la Métropole

Lors du Conseil de la Métropole, du jeudi 13 décembre 2018, je n'ai pas voté les taux de la fiscalité directe locale de l'année 2019".

Je vous rappelle que la Métropole perçoit :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- une part de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Depuis 2016, le Conseil de Métropole a fixé les taux suivants :

- cotisation foncière des entreprises : 31,02% ;

- taxe d'habitation : 11,69 % ;

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,59 % ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,78 %.

Il était proposé de reconduire en 2019 ces mêmes taux d'imposition, que j'ai refusé.

NDLR : Rappelons que l'opposition municipale est favorable à cette Métropole de Marseille...

■ Mimet en fête - Noël

Une exposition Artisanale de Noël organisée par l'association Mimétaine Créa Verre à Soie a eu lieu le Samedi 15 et Dimanche 16 décembre de 10h à 18h à l'école communale de la Tour.

■ Crèche de Mimet

La paroisse et le prêtre Monsieur Michel Girard organisent le 24 décembre à 18h30 à l'Eglise de Mimet une messe de Noël avec veillée.

Le rendez-vous est donné à 18h devant la crèche pour une procession jusqu'à l'Eglise. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une crèche historique.

Cette crèche, située rue de Pergine, dans la grotte à l'entrée du Village, expose la réplique des deux anciens santons du XVII^{ème} siècle qui sont exposés à l'Eglise de la transfiguration.

Ces deux statues agenouillées de Joseph et Marie ont composé la plus ancienne crèche provençale connue. Ces santons en bois sculpté d'un mètre de haut datent de l'époque de Louis XIV. Ils ont été réalisés en 1644 par le sculpteur Etienne Lavoisier pour les moines Oratoriens de Notre Dame des Anges dans le Massif de l'Etoile.

■ Concours La Boule Mimétaine

Je vous communique les dates des concours officiels de la Boule Mimétaine pour l'année 2019 :

- Samedi 18 mai 2019 au Village

- Samedi 27 juillet 2019 au Village

Les traditionnelles journées boulistes se dérouleront dans le parc de Château-Bas, comme les années précédentes sur deux jours :

- Samedi 31 août et 1^{er} septembre 2019

Je vous rappelle que des concours de pétanque sont également organisés deux fois par semaine au Village. Il s'agira pour cette année des jeudis et des vendredis.

■ Documents demandés par Monsieur Busca pour la Boule Mimétaine et l'Amicale du Comité Feux

Je tiens à vous préciser que Monsieur Busca a reçu tous les documents demandés dans son courrier du 14 septembre (les bilans, l'ensemble des recettes, les dépenses et la liste complète du matériel, y compris le matériel roulant) pour les deux associations de Mimet : la Boule Mimétaine et le Comité Communal Feux de Forêt. Monsieur Busca a reçu tous ces documents le 7 décembre à son domicile.

M. le Maire regrette le manque de respect de Monsieur Busca, chef de l'opposition, pour les bénévoles du Comité Feux et de la Boule Mimétaine.

M. le Maire donne connaissance d'un message reçu du Président de la Boule Mimétaine : *"Je regrette qu'un élu municipal nous cherche des poux dans notre gestion, alors que nous sommes des bénévoles honnêtes pour faire vivre le Village. Devant ces mesquineries, nous sommes découragés. Comme on est, on croit les autres. Charles Matina, Président bénévole du Club La Boule Mimétaine"*.

M. le Maire donne aussi lecture d'un extrait d'un courrier de Mme la Présidente de l'Amicale du Comité Feux : *"Je suis blessée d'avoir été contrôlée par la Mairie.*

- L'association n'a aucun salarié,
- Nous sommes tous des bénévoles,
- Nous surveillons la forêt en Eté,
- Nous déneigeons la Commune en Hiver,
- Nous assurons la sécurité à la Foire aux miels, à la Fête des 3 écoles, aux vides-greniers, ...

Les bénévoles sont vexés par cette présomption de malhonnêteté venant d'un élu de la République, qui devrait avoir un peu de respect pour notre dévouement et notre honnêteté".

Sylvaine Cufos, Présidente de l'amicale du Comité Feux de Mimet .

Monsieur le Maire précise que la mairie contrôle toutes les associations sans discrimination. Certaines ont des salariés. Le Comité Feux et la Boule Mimétaine ont toutes les deux aucun salarié. Ce sont tous des bénévoles qui animent et sécurisent la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il *"faut respecter tous les bénévoles qui participent à la vie de la Commune. Je regrette que l'opposition municipale ait pu faire douter de l'honnêteté des bénévoles du Comité Feux et de la Boule Mimétaine. A moins que cette suspicion soit guidée par d'autres ambitions pour décourager des bénévoles qui assurent, toute l'année, la sécurité de Mimet et l'animation du Village. C'est peut-être cela leur nuisible motivation"*.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Lundi 17 décembre 2018 à 10h27.

- **Financements des Classes de découvertes des Ecoles Communales**
- **Bilan et rappel des finances communales de 2001 à 2018**
- **Demandes de subventions auprès Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

● **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018**

Unanimité

● **Décision modificative N°3 - Budget Communal**

G. Cristiani, Maire : vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L.2311-1, L 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2018/108 du 13 décembre 2018 relative au vote du Budget Primitif pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n°2018/54 du 18 juin 2018 relative au vote du Budget supplémentaire pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n°2018/68 du 6 août 2018 relative au vote de la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2018/89 du 29 novembre 2018 relative au vote de la décision modificative n°2 ;

Vu la délibération du 15 février 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative au vote du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle de la Commune pour un montant de 771 000 € pour 2018 ;

Vu la délibération n°2018/15 du 15 mars 2018 approuvant le montant de l'attribution de compensation provisoire voté 15 février 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour un montant de 771 000 € ;

Vu la délibération du 13 décembre 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant les modifications des montants des attributions de compensation provisoires des Communes membres pour l'année 2018, suite aux transferts de compétences, soit pour la Commune de Mimet :

- 965 942 € au titre de l'attribution de compensation socle pour 2018 ;

- 221 525,23 € au titre du montant définitif des charges transférées ;

- 744 417 € d'attribution de compensation prévisionnelle modifiée 2018.

Il convient donc de réajuster les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement au compte 73211 "Attribution de compensation" en fonction des montants des attributions de compensation provisoires des Communes pour l'année 2018 approuvés par la Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération du 13 décembre 2018.

En conséquence, l'évolution de l'attribution de compensation provisoire 2018 d'un montant de 744 417 € actée par la délibération du 13 décembre 2018 de la

Métropole Aix-Marseille-Provence, venant modifier le précédent montant de l'attribution de compensation prévisionnelle de la Communes pour 2018, d'un montant de 771 000 € (qui tenait compte de l'évaluation intermédiaire des charges transférées réalisées par la CLECT), doit être prise en compte dans le cadre d'une décision modifiant le budget 2018. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réajuster les prévisions budgétaires telles que figurant dans le document budgétaire "décision modificative n°3" ci-après annexé.

Unanimité

● **Classes de découverte :**

G. Dalphin présente les deux points suivants concernant le financement des classes de découverte mises en œuvre par l'Education Nationale.

■ **Ecole Communale Élémentaire "La Tour"**

L'Ecole Communale Élémentaire de la Tour organise 3 projets de classes de découverte. Ces 3 projets concernent 6 classes, soit 138 élèves : Le 1er séjour se déroulera à Saint Bonnet, au Centre "les Hirondelles", du 1^{er} avril au 5 avril 2019 sur le thème de la faune et de la flore.

Le 2^{ème} projet se déroulera à Carry le Rouet, le 20, 21, 22 et 24 mai 2019. Il s'agit d'un stage de voile (sans nuitée).

Le 3^{ème} projet se déroulera à la Ferme de Beaucaire sur le thème de la Provence rurale (sans nuitée). La période n'est pas encore définie à ce jour.

Il est proposé d'allouer une aide financière de 4 000 € pour les enfants de l'Ecole Communale de la Tour.

Unanimité

● **Ecole Communale Élémentaire des Moulières**

Cette année, l'Ecole Communale Élémentaire des Moulières organise un projet qui concerne toutes les classes, soit 132 élèves : stage atelier musiques et chants à raison de séances de 1h à 1h30 par classe chaque mois jusqu'au mois de juin. Il est proposé d'allouer une aide financière de 4 000 € pour les enfants de l'Ecole Communale des Moulières.

Unanimité

● **Résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires de France**

G. Cristiani, Maire propose d'approuver la résolution du 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) qui a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF ;

Vu que les Communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales ;

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment, sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité ;

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires ;

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État ;

Considérant que :

- les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70 % des investissements publics du pays

- les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;

- les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5 % pour le bloc communal ;

- l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- la loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement ;

- la modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

- la gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont contraints ;

- les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- l'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

- les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte ;

- les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique doivent être reconnues et accompagnées ;

- les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;

- les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre

l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;

- la parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- la création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- la place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : "qui décide paie, qui paie décide" ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et des élus locaux.

Considérant que l'AMF a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence –et en particulier de la compétence "eau et

assainissement" – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Unanimité

● Demandes de subventions au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

■ Développement durable - Installation d'une pompe à chaleur à la Salle des Fêtes

B. Montagna propose l'installation d'une pompe à chaleur à la Salle des Fêtes.

Le coût total des travaux s'élève à 85 370 € HT soit 102 444 € TTC.

Il est demandé au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur à la Salle des Fêtes.

Unanimité

■ Réfection du Chemin du Moulin Rou, Chemin mitoyen avec la Commune de Gréasque

G. Federighi rend compte du très mauvais état du Chemin du Moulin Rou qui est situé à la limite communale entre la Commune de Mimet et la Commune de Gréasque. Il y a quelques années, des travaux de goudronnage de ce chemin ont été entrepris conjointement et à parité entre ces deux Communes. Toutefois, aujourd'hui, l'état du Chemin du Moulin Rou est très dégradé et nécessite sa requalification. La Commune de Mimet, avec l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, envisage la réfection totale de la chaussée du Chemin du Moulin. Les Communes de Mimet et de Gréasque participeraient financièrement à hauteur égale. Le coût total des travaux s'élève à 86 660 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux. La part de la Commune de Mimet est de 21 665 €. Le montant total de l'opération (TTC) est de 51 996 €.

G. Cristiani, Maire : *"Monsieur le Maire de Gréasque est d'accord pour la participation à cette réfection. Le montant des travaux sera donc partagé à parité égale entre la Commune de Mimet et la Commune de Gréasque"*.

Unanimité

■ Création d'une aire de retournement de sécurité au Chemin des Saugeonnes

V. Lefebvre indique que le Chemin des Saugeonnes est une voie très étroite et sans issue qui ne permet pas aux Services de Secours de faire demi-tour. La Commune, avec l'aide du Conseil Départemental, envisage de créer une aire de retournement. Le coût total des travaux s'élève à 85 184 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une

subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux, soit 59 500 €. La part de la Commune de Mimet (sur le montant TTC) est de 42 720 €.

Unanimité

■ Amélioration du ruissellement des eaux de pluie au Chemin des Saugeonnes

V. Lefebvre poursuit ses interventions sur le Chemin des Saugeonnes. Ce Chemin ne comporte pas de dispositif d'évacuation des eaux pluviales, nécessaire au bon écoulement des eaux de pluie lors de fortes précipitations. Cette situation génère donc des inondations de la voirie et les eaux pluviales se déversent, actuellement, dans les propriétés des riverains. Le coût total des travaux d'amélioration du ruissellement des eaux de pluie au Chemin des Saugeonnes s'élève à 85 250 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % du coût des travaux plafonné à 85 000 € HT, soit 59 500 €. La part de la Commune de Mimet (sur le montant TTC) est de 42 800 €.

Unanimité

● Cession gratuite volontaire au profit de la Commune - Parcelle AZ n° 60p

G. Federighi informe le Conseil des possibilités d'élargissement du Chemin des Farigoules, qui est grevé par l'emplacement réservé n°14 au Plan Local d'Urbanisme. La propriétaire actuelle du terrain cadastré Section AZ numéro 60, propose à la Commune de lui céder gratuitement une fraction de celui-ci pour une superficie de 210 m².

Les frais afférents à une telle cession, à savoir ceux de l'acte notarié ainsi que ceux du géomètre-expert, incomberont à la Commune de Mimet et seront imputés sur l'exercice en cours à la date du présent Conseil Municipal. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la cession gratuite aux conditions susvisées, permettant ainsi à Monsieur le Maire, ou Monsieur Bernard Montagna, Adjoint, ou Madame Anne Kessas, Adjointe, de signer l'acte de cession ainsi que tous documents s'y rattachant.

G. Cristiani, Maire : *"A chaque fois que cela est possible la Mairie récupère du terrain pour élargir les routes communales, permettre la création de points de tri sélectif et des emplacements de conteneurs à ordures ménagères. Aux Farigoules, nous avons déjà procédé à des élargissements du chemin, lorsque nous avons récupéré le terrain Demaria pour créer l'emplacement de containers à tri sélectif"*.

Unanimité

● Rappel d'éléments financiers

La situation financière de la Commune est présentée par Georges Cristiani : En 2001, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat était de 136 €/hab, elle a diminué jusqu'à 101 €/hab en 2018. L'inflation a été grandissante pendant 17 ans, mais la Mairie s'est toujours serrée la ceinture. Malgré ces contraintes la Commune a investi 34 millions d'euros depuis 2001.

M. le Maire présente ensuite la dette publique municipale :

En 2001, la dette de la Mairie de Mimet était de 604 €/hab. Pour diminuer cette dette, nous avons réalisé tous les travaux sans contracter d'emprunts. Ainsi la dette municipale a été totalement annulée en 2013.

Les 24 emprunts contractés par les anciennes municipalités pour un montant de 2,8 millions d'euros (soit 604 €/hab en 2001) ont été entièrement remboursés. Le prêt toxique Dexia, contracté par l'ancienne municipalité a été renégocié en 2002 et remboursé par anticipation la même année.

M. le Maire indique que les taux des impôts communaux n'augmenteront toujours pas en 2019. Il rappelle que :

■ Le 5 décembre 2011 était approuvé par le Conseil Municipal, une **diminution de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties** à 27,96 %.

■ Le 12 décembre 2012 il était approuvé la **diminution de la Taxe d'Habitation** à 13,44 %. Souvenez-vous, mes chers collègues que cette délibération avait été annulée par Monsieur le Préfet Parent.

■ Le 17 décembre 2013, notre Conseil a présenté une **nouvelle diminution à 13,44 % de la Taxe d'Habitation**. Cette diminution avait été acceptée par le nouveau Préfet Cadot.

■ Le même jour, le 17 décembre 2013, nous approuvions la **diminution de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties** à 93,53 %.

Cette année encore, je vous ai proposé de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

M. le Maire rappelle également que les services municipaux n'augmentent pas :

■ en 2017, 2018 et 2019 le prix des tickets de cantine n'a pas été augmenté, ils sont toujours à 2,90 €/repas, malgré l'introduction du Bio ;

■ les transports scolaires et du 3^{ème} âge sont toujours gratuits ;

■ les caveaux sont cédés à prix coûtant pour ne pas tirer bénéfices des familles endeuillées.

Mme la Première adjointe : *“Monsieur le Maire, depuis 2001, vous avez géré la Commune de façon très rigoureuse. Je suis fière d'avoir participé à votre gestion du Budget Communal et je tenais à vous féliciter. Je propose que ce point fasse l'objet d'une délibération”.*

G. Cristiani, Maire : *“ce n'est pas ma gestion mais notre gestion, celle d'une équipe compétente et dévouée”.*

A. Kessas, adjointe : *“je suis arrivée à la municipalité de Mimet en 2014. Dans mes fonctions antérieures à la Préfecture, j'apportais mon aide aux Communes pour gérer leur Budget. J'ai donc pu comparer les différentes gestions des communes et je peux confirmer que la gestion à Mimet est exemplaire”.*

M. le Maire remercie Anne Kessas qui était *“fonctionnaire de l'Etat avant d'être élue à Mimet. Elle est Attachée de Préfecture. Elle a été en poste à la Sous-Préfecture d'Aix en*

Provence et elle connaissait bien le fonctionnement de chaque commune de sa circonscription”.

Puis M. le Maire rajoute *“Il y a de ça quatre ans, nous avions un Budget d'avance d'exécédent. Aujourd'hui, nous avons seulement un demi-budget d'avance. Des collègues Maires sont aujourd'hui obligés d'augmenter les impôts ; ce que nous refusons de faire à Mimet. Il est donc judicieux de délibérer sur ce rappel d'éléments financiers afin d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés financières que rencontrent les Communes”.* Il rajoute : *“je tiens à préciser que si, depuis 2001, nous avons pu faire 34 millions d'euros investissements sans emprunt, c'est grâce au soutien du Conseil Départemental, aujourd'hui présidé par Mme Martine Vassal depuis 2015”.*

Unanimité

● Expression des groupes politiques dans le journal d'informations municipales

Il est une fois de plus rappelé que chaque groupe politique dispose d'un espace identique de libre expression dans le bulletin municipal (“Mimet Informations”). Le total de l'expression de chaque groupe politique ne peut pas excéder une page.

Les textes sont publiés tels qu'ils sont présentés à la Mairie par chaque groupe sans aucune correction ni modification.

Les textes peuvent être présentés dès la parution du bulletin municipal précédent. Le délai de communication de ce texte ne peut pas excéder 75 jours après la parution du bulletin municipal précédent.

Unanimité

● Retrait de la délibération n°2018/72 du 4 octobre 2018

Par délibération du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a instauré une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire.

Cette nouvelle taxe de séjour métropolitaine s'applique à Mimet depuis le 1er janvier 2019, malgré que le Conseil Municipal s'y soit opposé par délibération n°2018/72 du 4 octobre 2018. Par courrier du 15 novembre 2018, Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence invite la Commune à retirer cette délibération au motif que “la taxe de séjour métropolitaine s'appliquera de facto sur le territoire de la Commune”.

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, Georges Cristiani, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de retirer la délibération du 4 octobre 2018.

Unanimité

● Débat avec la population Mimétaine dans le cadre du Grand Débat National

Georges Cristiani indique que deux cahiers de doléances, l'un à la Mairie centrale, l'autre à la Mairie Annexe des Moulières ont été mis à la disposition des Mimétains, depuis le 18 décembre 2018.

A l'initiative de Monsieur le Président de la République, un Grand Débat National a débuté

le 15 janvier 2019 et devrait se poursuivre jusqu'au 15 mars 2019. M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter que la Commune mette à la disposition du public une salle afin que les Mimétains puissent contribuer au débat national.

G. Cristiani, Maire : *“Bien que nous ne soyons pas dupes de l'opération de communication lancée par M. le Président, je vous propose que la Commune lance son propre débat avec la population afin de consulter les Mimétains pour qu'ils puissent contribuer au dialogue national. Il va de soi que nous ne serons pas les médiateurs entre l'Élysée et la population, car nous n'avons pas à porter les erreurs des gouvernements passés et actuels. Les élus municipaux ont maintenu la soudure avec leur population, pendant que les dirigeants nationaux brisaient les liens avec le peuple français. En élus républicains, nous choisissons le débat au chaos. Nous serons un simple relais démocratique. Je vous propose la date du 12 février 2019 à 18h à la Salle des Fêtes”.*

Unanimité

● Communications de M. le Maire

■ Evolution de la population de Mimet entre 2018 et 2019

Selon les enquêtes de recensement de l'INSEE, la Commune comptait 4 714 habitants au 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, la population totale de Mimet est évaluée à 4 726 habitants, soit **une augmentation de 12 habitants sur l'année 2018**, représentant une augmentation très faible de la population de 0,25 %.

Une grande campagne de recensement a débuté le 17 janvier 2019.

Le total des dépenses pour cette campagne s'élève à 15 826 €, dont 7 663 € à la charge de la Mairie de Mimet.

■ Courrier de Monsieur Busca

Par courrier du 13 janvier 2019, Monsieur Busca a demandé les plans de la nouvelle salle. Je répète que les plans de la salle des mariages et des festivités à Château-Bas sont consultables en Mairie. Tout le monde peut y avoir accès.

G. Cristiani, Maire : *“Madame Sansone s'est rendue dernièrement avec moi au Club du 3^{ème} âge et m'a fait part de son souhait de s'investir pour les personnes âgées de la Commune. Compte-tenu de vos votes d'aujourd'hui, Madame Sansone, c'est avec plaisir que je vous accueille, si vous le souhaitez, dans notre Groupe d'Intérêt Communal et je vous en remercie”.*

Unanimité

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Lundi 21 janvier 2019 à 10h35.

Réunion dans le cadre du grand débat national à Mimet



2 cahiers de doléances sont ouverts depuis le 18 décembre 2018, l'un à la Mairie et l'autre à la Mairie Annexe des Moulières.

Le Conseil Municipal de Mimet réuni le 21 janvier 2019 a décidé de mettre à disposition la salle des Fêtes pour la tenue d'une réunion dans le cadre du grand débat national.

Une cinquantaine de citoyens de Mimet était présents. Ce débat avait été annoncé sur la plateforme nationale et a suscité l'intérêt d'habitants de Sausset-les-Pins et de Peynier. Tous les sujets ont pu être abordés dans une ambiance calme : démocratie et citoyenneté, fiscalité et finances publiques, perte des services publics nationaux, transition écologique et protection de la nature. Les interventions ont été pour la plupart constructives. Le climat apaisé de cette réunion a permis à chaque habitant qui le souhaitait de s'exprimer librement. Le Maire a tenu à préciser qu'il n'était pas co-responsable des erreurs des gouvernements passés et actuels et qu'il

n'était qu'un simple relais démocratique des attentes exprimées ce soir là. En élus républicains et responsables, les membres du Conseil Municipal ont choisi le débat au chaos. L'intégralité des interventions a été notée par une sténotypiste agréée et a été transmise par M. le Maire à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, responsable départementale du Grand Débat National et à Monsieur le Président de la République qui a décidé de le clore le 15 mars. Le 15 avril, il sera communiqué aux Français l'issue de cette grande consultation. Nous espérons que les citoyens n'auront pas participé pour rien...

infos



n° 172

41



Les défibrillateurs extérieurs ont été vandalisés à plusieurs reprises. Le prix de l'achat et le coût de l'entretien annuel sont de plus en plus élevés. Suite à ces actes de vandalisme, ces défibrillateurs ne sont plus opérationnels, seul celui installé à l'intérieur de la Grande Salle est fonctionnel. Un second défibrillateur portatif a été acheté pour les manifestations.



La sécurité, c'est l'affaire de tous !



Le réseau "Participation citoyenne - Voisins Vigilants" a été créé par la Mairie, la Police et la Gendarmerie, le 20 novembre 2014. Si vous souhaitez faire partie de ce réseau n'hésitez pas à faire une demande à M. le

Maire. Il présentera votre candidature à la Gendarmerie et à M. le Préfet de Police. Votre identité ne sera pas publiée. Contactez-nous en Mairie.

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle n'hésitez pas à appeler

Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10

Police Municipale ☎ 06 10 07 22 21 - 06 14 07 13 83

Mairie ☎ 04 42 12 62 42 Site Officiel : www.mimet.fr



artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

Agence immobilière

- Agence Fiorimo
CC Les Fabres ☎ 04 42 51 10 10
- Mimet Immobilier
Bérangère Lecompte
3, ch. de la Piboulette
☎ 06 88 60 70 71
- Korine Olivier - Nicolas Matina
170, chemin de Rigon
☎ 06 26 30 21 50
nicolasmatina@gmail.com

Architecte DPLG

- Eric Barré
470, route de la Diote
☎ 06 72 57 53 31

Architecte d'intérieur

- Séverine Gaffori
32, av. des Arbusces
☎ 06 18 70 18 93
gaffori.severine@gmail.com

Artisan

- Eureka Renov' - Franck Olivier
Peinture, carrelage,
placoplâtre, plomberie
998, chemin du Vallon
olivierfranck@yahoo.fr
☎ 06 66 34 07 63

Bar

- Bar Restaurant
"Le Germinial" Les Moulrières
☎ 06 79 99 13 03

Beauté - Esthétique

- Institut de Beauté "Panonica"
☎ 04 42 51 45 60
- Le Temps d'une beauté
3 lot Les Oliviers - Les Moulrières
☎ 04 42 58 11 45
- Corinne TIZON
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr
- Cocoon SPA
Centre de bien être - Esthétique
487, route de la diote
☎ 06 26 72 43 69

Broderie, flocage, marquage textile

- Valérie Brouillard
Les Folies douces de Val
chemin des Jérômes
☎ 06 27 48 01 72

BTP

- Techniques Elingues Services
Saïdi Abdéla - 877 route Puits Gérard
☎ 04 42 51 20 72
- Traction Levage
Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
- Terrassement
Arnéodo ☎ 06 27 57 62 97

Carrosserie

- Carrosserie Mimétaine
M. Yachou
1343 route du Géant
☎ 04 42 58 98 42

Charpente

- Charpentiers du Littoral
Route du Géant
☎ 04 42 58 99 31

Chaussures de danses

Fabrication française

- Charles Rémy
298, ch. des Farigoules
☎ 06 85 84 10 80

Chevrier

- Thierry FAURE
873 rte Gardanne - Fontbelle
☎ 04 42 58 91 61

Coaching

- Conseil en ressources humaines
formatrice Isabelle Baille
☎ 06 10 83 89 23

Coiffeurs

- "Play Back"
CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
- Le temps d'une Beauté
3, clos des Oliviers ☎ 06 69 72 44 23
- Coiffure Jessica mixte
98, rue Ballotesti ☎ 04 86 31 99 87

Couture

- OE COUDRE retouches
CC les Fabres ☎ 06 64 66 85 45

Création

- Créatrice perles et bijoux
Claire Sifre - II, lotissement la Tour
☎ 06 32 39 78 38

Déchetteries

- Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
- Gardanne ☎ 04 42 58 45 79
- Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

Décoratrice d'intérieur

- Aurélie Estournet
☎ 06 03 36 06 90

Dentistes

- Christel Calleya
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
- Geoffroy Eschrich
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
- Caroline TRUCC
CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

Disco Mobile

- Santo Claude
27, av. de Provence - La Source
☎ 06 07 89 02 59
☎ 04 42 68 43 29

Élagage-débroussaillage

- Christophe Guidi
☎ 06 68 73 24 06

Électricité

- Cédric Mir
ch. des Jérômes
☎ 06 99 47 91 44
cme13105@gmail.com

Expert-comptable

- Cabinet d'expertise Secob
M. OLLIVERO J-R
195 Font Soutane
☎ 04 42 08 02 89

Fabrication artisanale

- Artisan confiturier
Daniel Fino - 16, av. du Pigeonnier
☎ 06 11 70 40 76
gourmandisesdugrandpuech@hotmail.com
- Les macarons de Mimet
190, chemin des Farigoules
☎ 06 47 18 88 96
maxouetsamaman@yahoo.fr

Fioul

- BP Super Fioul - livraison à domicile
☎ 06 23 84 33 48
☎ 04 91 58 70 27

Gîtes et Chambres d'Hôtes

- La Bartavelle
348 ch. des Amandiers
☎ 04 42 58 85 90
- Le Laou
☎ 04 42 68 40 04
☎ 06 22 24 43 31
- Denotourisme - Lou Coudounat
541, rue du Gassin
giteloucoudounat@gmail.com
☎ 06 95 91 76 81

Graphisme et Internet :

- Zebra Design (Graphiste libéral)
34, rue de l'Etoile - Mimet
☎ 04 42 68 43 73
☎ 06 11 88 10 37

Hamam

- Corinne Tizon
Quartier les Geines
Chemin des Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Hypnose Ericksonienne et PNL

- Praticienne certifiée
Ghislaine Reboul
☎ 06 83 54 70 31
ghislainereboul@yahoo.com

Infirmières

- MICHEL Martine
La Tour ☎ 06 21 90 42 04
- CADONI François
☎ 06 11 50 08 10
- AURIC Martine
13, lotissement le Bosquet
☎ 06 18 15 85 28
- Infirmière stomathérapeute libérale
BARBOT Agnès ☎ 06 03 80 65 79
- Cabinet d'Infirmiers
Soins à domicile - AGOSTA Alain
☎ 06 17 33 59 84
- Infirmière - soins à domicile
NESTIRI Sylvie
☎ 06 24 29 05 50

Jardinier Paysagiste

Débroussaillage

- Axel ROMBAUT
Prestations en CESU
☎ 06 63 73 36 67

Kinésithérapeutes

- MICHEL Pierre-Olivier
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 06
- VAN OOST Jean Luc
LABROT Rémi - Les Fabres
☎ 04 42 51 15 72

Maroquinier

- Frédéric Deschamps
création - réparation
rue Saint Sébastien
☎ 04 42 58 95 04
☎ 06 08 22 63 03

Maquillage permanent

- Corinne Tizon
Les Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Médecins

- Dr Lagache
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 01
- Dr SAGE DELAFOREST
Les Fabres ☎ 04 42 65 96 05

Menuiseries

- Menuiserie BARBA
☎ 04 42 58 22 75

Meublé de tourisme :

- Les Cigales
M. et Mme SANTUCCI
156, chemin de Rigon
☎ 04 42 69 93 79
☎ 06 44 28 06 14
- Le Château - Mme Rempennaut
5, place de l'Eglise
☎ 04 42 58 95 24
- Le Laou ☎ 04 42 68 40 02
☎ 06 22 24 43 31

Orthophoniste

- Flora RUIZ
Centre médical La Tour
☎ 06 14 56 76 92

Ostéopathe

- Amandine DANIEL D.O
Centre médical La Tour
☎ 06 84 37 45 20

Pédicure podologue

- Sandra Normand
Centre Médical la Tour
☎ 04 42 18 21 68

Pizzeria

- La Mia Pizza
Patrick PARISOTTO
☎ 06 03 54 39 27

Pension chevaline

- Les écuries de l'Etoile
1343, route du Géant
☎ 06 79 79 41 91

Pharmacies

- Pharmacie des Ecoles
Habert Hervé - 98 Rue Balotesti
☎ 04 42 58 97 62
- Pharmacie des Moulières
LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc
☎ 04 42 51 25 85

Photographes

- Magali Batbedat
25, place de la Mairie
☎ 06 11 37 54 18
- Marion Kabac
Auteur Photographe
☎ 06 03 68 06 10
- Nelly Isoardo
Les Castangs
☎ 06 66 40 87 23

Plomberie

- Clim é Eau - sanitaire, chauffage
M. Teleno ☎ 06 60 70 34 93
- Plomberie - chauffage
M. Bouillard
512 chemin de la Calade
☎ 04 42 12 66 80
☎ 06 19 92 20 18

Prothésiste Ongulaire Diplômée

- Laura Nails
6, chemin du Vallat des Fabres
☎ 06 22 21 30 52
lauranails.artblog.fr

Réflexologie

- Agnès Favard
5, rue Paul Cézanne
☎ 06 43 71 67 23

Restaurant

- Le Must
M. Dahan - CC les Fabres
☎ 04 42 63 77 53

Savonnerie

- Savonnerie du Pilon du Roy
Magasin d'usine
M. Kolbac
Chemin du Vallon
☎ 04 42 62 13 38

Salle pour nocés et banquets

- Mas de la Ventarelle
M. LORENZATI Guy
☎ 04 42 69 95 98

Serrurerie Ferronnerie

Metallerie

- SAFM - Zone de Puits Gérard
☎ 04 42 51 13 09

Services à domicile

- GPE - Gilles Palmese
217, chemin des Régalets
☎ 06 98 68 42 67

Supermarché

- Intermarché - Les Fabres
☎ 04 42 51 37 98

Tabac Presse

- L'Interface
Chemin des Fabres
☎ 06 01 78 84 67

Tapissier en siège

- M. DA ROCHA
Rue des Mufliers - Les Moulières
☎ 04 42 65 98 66

Taxi

- M. Henri ☎ 06 21 41 49 35
- M. Laroche ☎ 06 12 69 25 59
- Lise Lorenzatti ☎ 06 84 62 03 10

Usinage - Mécanique Générale Industrielle

- Localisol - Zone de Puits Gérard
☎ 04 42 51 13 09

Vétérinaire

- Clinique Vétérinaire
FAUX POINT Laurent - Les Fabres
☎ 04 42 58 19 05

Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade - 09 73 20 34 31 - 06 20 67 92 31

Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon
09 80 54 36 92

Ingrid BOURDE

43, av. du Pigeonnier - Lot. Château-Bas
06 09 57 23 44

Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes
04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets - 06 28 98 19 60

Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien - 04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses
04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin
09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

Françoise GARCIA

882, le Moulin Rou - 04 42 69 90 13 - 06 03 95 21 68

Johanna GUIIS

11, allée des Genêts - 06 38 50 31 20

Virginie HEYDEL

1, chemin des Violettes - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

Manon HIGEL

589, chemin St Sébastien - 06 21 75 02 61

Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses
04 42 68 40 19 - 07 81 16 07 36

Françoise LAURENT

278, chemin du Portau - 04 42 68 45 78 - 06 86 67 48 86

Corinne PAUCHON

40, ch. de la Clairisse - La Diote 09 83 25 18 51 - 06 98 66 62 26

Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire
04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers - les Moulières
04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant
06 46 03 14 14 - 04 86 31 95 36

Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien - 04 42 58 96 22 - 06 03 04 67 66



numéros utiles

Les Services Municipaux

Mairie	Tel : 04 42 12 62 42 / Fax : 04 42 58 91 05
Ecole Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
Ecole Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
Ecole Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 66 08 49
Centre de Loisirs	06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 94 48 10
C.C.A.S. / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi en journée et samedi de 10h à 12h	
Encombrants	04 42 12 62 39
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 12 62 39
Police Municipale	06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83

Bibliothèque Municipale 04 42 51 24 84
Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h

Office de tourisme
Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52
Tous les jours de 15h à 17h. 06 37 45 29 38
contact.mimet.tourisme@gmail.com
mimet-tourisme.com

Administrations, divers...
Service des Eaux SIBAM 04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux 04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix 04 42 17 56 00
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage 09 72 67 50 13
GRDF sécurité dépannage 0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h45 à 11h) 04 42 58 91 00
Paroisse de Mimet 04 42 58 92 20
Club du 3^{ème} Age - La Chaumière 04 42 58 07 09

Urgences et Sécurité
Comité Feux Communal 06 21 86 62 60
Gendarmerie 17 ou 04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne 04 42 65 61 00
Maison de retraite Villa Jean Casalonga 04 42 65 63 68
Pompiers 18 ou 04 42 58 93 43
SAMU 15 ou 04 91 49 91 91
SOS médecins (24h/24) 04 42 26 24 00
Centre anti-poisons 04 91 75 25 25
Ambulances La Mimétaine 04 42 16 06 06
Pharmacie de garde 3237
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche



Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle

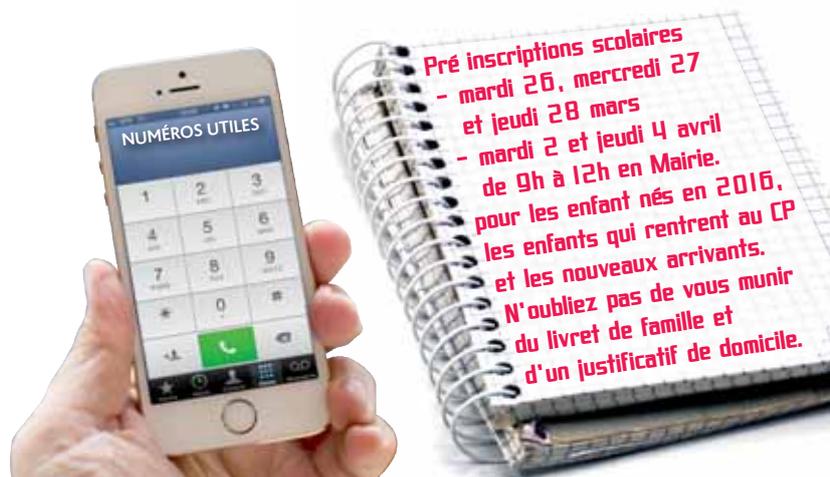
Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10

17

Police Municipale

☎ 06 10 07 22 21 ☎ 06 14 07 13 83

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet : www.mimet.fr
Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse soit en mairie, soit à :
mimet.mairie@wanadoo.fr



infos utiles

■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42 - mimet.mairie@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22 (fermée le mercredi)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

■ Tickets de cantine

L'achat des tickets de cantine s'effectue tous les mercredis matin en Mairie du Village. Vous pouvez également déposer vos chèques libellés à l'ordre de "Régie Restauration Mimet" en Mairie ou Mairie Annexe.

■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2003 doivent se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 12 62 39.

■ Inscription sur les listes administratives

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives jusqu'au 31 décembre 2019 en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Etre inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

■ Inscriptions sur les listes électorales

Conformément à la Circulaire Ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019, pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **dimanche 31 mars 2019**. Ce jour étant un dimanche, une **permanence sera assurée en Mairie le samedi 30 mars de 10h à 12h**. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

■ Changement d'adresse

Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.

■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus ! Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

■ Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie, le dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h30 sur RdV (hors période de congés scolaires).